

ASSEMBLÉE NATIONALE17 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE15

présenté par

M. Guiniot, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, Mme Hamelet, M. Jolly,
Mme Le Pen, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« 21° Le nombre d'étrangers bénéficiant d'un titre de séjour et étant actuellement logés dans le parc social locatif français ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'intégrer au rapport annuel du Gouvernement le nombre d'étrangers bénéficiant d'un titre de séjour et actuellement logés dans le parc social locatif français.

Cela vise à mieux connaître la part des étrangers bénéficiant d'un titre de séjour dans le parc social locatif français, dans un contexte global de crise du logement.